

## Engagement de Corporation Visa Canada daté du 4 novembre 2014 (« engagement »)

### Préambule

ATTENDU QUE le présent engagement a pour objet de régler expressément les préoccupations soulevées par le ministère des Finances au sujet du coût de l'acceptation des opérations par carte de crédit effectuées au Canada; et

ATTENDU QUE Corporation Visa Canada a amorcé des discussions avec le ministère des Finances au sujet de ces préoccupations et que celui-ci a expressément autorisé le présent engagement.

### Définitions

**acquéreur** désigne un participant à un réseau de paiement au Canada qui fournit des services aux marchands leur permettant d'accepter des opérations de paiement;

**carte de crédit** désigne une carte de crédit d'usage général qui peut être utilisée pour l'achat de biens et de services à crédit, à l'exclusion des cartes de petite entreprise, des cartes d'entreprise et des cartes d'approvisionnement;

**émetteur** désigne une entité établie au Canada qui émet des cartes de crédit aux clients de l'émetteur;

**marchand** désigne un marchand établi au Canada qui accepte des cartes de crédit aux fins du paiement de biens et de services;

**opération par carte de crédit** désigne une opération au Canada entre un titulaire de carte de crédit canadien et un marchand canadien visant l'achat de biens ou de services au moyen d'une carte de crédit (moins les frais de crédit, de renversement et de débit compensatoire);

**réseau de paiement** désigne une entité établie au Canada qui fait la promotion de ses produits auprès des titulaires de cartes et des marchands par l'entremise d'un émetteur ou d'un partenaire, y compris, sans s'y limiter, des institutions financières partenaires, ou par l'entremise d'un acquéreur, ou des deux;

**taux d'escompte du marchand** désigne les frais liés à une opération facturés par un acquéreur à un marchand aux fins de l'acquisition d'opérations par carte de crédit auprès de celui-ci et de tous les autres services que l'acquéreur peut fournir au marchand;

**taux d'interchange** désigne les taux par défaut établis par un réseau de paiement à l'égard des frais payés par un acquéreur à un émetteur relativement à une opération par carte de crédit, à l'exclusion des taux qu'un émetteur ou un acquéreur peuvent choisir de négocier entre eux;

**Visa Canada** désigne Corporation Visa Canada.